

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0633

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemaïn, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0633**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Pour conduire à bien la politique foncière, la Métropole de Lyon s'appuie sur 3 opérations foncières qui lui permettent d'agir rapidement face à des opportunités d'acquisitions amiables ou par voie de préemption.

Par délibération du Conseil n° 2021-0461 du 25 janvier 2021, la Métropole a approuvé le programme pluriannuel 2021-2023 à conduire sur les opérations réserves foncières, préemptions pour compte de tiers et logement abordable.

Le volume annuel des acquisitions ne peut, en effet, être connu à l'avance car il dépend des déclarations d'intention d'aliéner de l'année en cours. De même, les négociations amiables peuvent être menées sur plusieurs années avant d'aboutir. La gestion en autorisation pluriannuelle de programme permet donc de lisser les crédits de paiement non consommés sur les exercices suivants. L'enjeu serait, à terme, d'ouvrir les capacités à engager de façon triennale, dans une logique de réactivité et de disposition de ressources permanentes, tout en veillant à respecter le niveau des crédits de paiement votés annuellement.

Sur la base du programme pluriannuel, la même délibération a décidé l'individualisation partielle des autorisations de programmes, pour l'année 2021.

II - Les réserves foncières hors logement social

Cette autorisation de programme, qui a pour objectif d'apporter la souplesse et la réactivité nécessaires dans la captation d'opportunités foncières et de déployer une politique foncière hors projets individualisés, est, pour rappel, estimée à 92 000 000 € sur la période de 2021 à 2023.

40 000 000 € ont été individualisés en janvier 2021. Or, depuis cette date, cette autorisation a été engagée à hauteur de plus de 30 000 000 € pour des acquisitions amiables ou par voie de préemption, notamment par la conclusion de l'acquisition amiable à hauteur de 17 500 000 € du site de 5 ha situé rue Decomberousse à Villeurbanne présenté à l'approbation du Conseil de la Métropole du 21 juin 2021, tènement constituant une réserve foncière majeure pour l'évolution du secteur Carré de Soie.

Il est donc proposé d'augmenter de 15 000 000 € la capacité à engager dès 2021, ou au-delà.

III - Les préemptions pour le compte de tiers

Cette autorisation de programme permet à la Métropole, seule titulaire du droit de préemption, de préempter pour le compte de tiers. Sur la période 2021-2023, les autorisations de programmes sont estimées à 48 000 000 €.

15 000 000 € ont été individualisés en janvier 2021, en dépenses et en recettes. Or, depuis le début de l'année, cette enveloppe a été mobilisée à hauteur de plus de 7 000 000 €, en très grande partie à la demande des communes afin de financer leurs projets (groupes scolaires, ferme urbaine, etc.).

Il est donc proposé d'augmenter de 10 000 000 € la capacité à engager dès 2021 et au-delà, en dépenses et en recettes afin d'être toujours en mesure de mettre en œuvre le droit de préemption pour le compte de tiers, de communes pour leurs propres besoins, et de bailleurs sociaux pour la création de logements sociaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire des autorisations de programmes globales, pour l'année 2021, comme suit :

a) - P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière pour un montant de 15 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 7 000 000 € en dépenses en 2021,
- 8 000 000 € en dépenses en 2022,

sur l'opération n° 0P07O7856,

b) - P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière pour un montant complémentaire de 10 000 000 € en dépenses et en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 7 000 000 € en dépenses et 5 000 000 € en recettes en 2021,
- 3 000 000 € en dépenses et 5 000 000 € en recettes en 2022,

sur l'opération n° 0P07O7862.

2° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 21 pour l'opération n° 0P07O7856 et chapitre 458100 pour l'opération n° 0P07O7862.

3° - Les montants à encaisser seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 458200 - opération n° 0P07O7862

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.